

Accueil ressortissant étranger

Demande d'attestation d'accueil

Afin d'accueillir un ressortissant étranger pour lequel il est nécessaire d'obtenir un visa (séjour privé maximum de 3 mois), vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir.

Pour la personne qui accueille :

Se présenter à la mairie avec les originaux et les copies des documents ci-dessous :

- Pièce d'identité ou passeport en cours de validité, carte de séjour ou de résident en cours de validité
- Justificatifs de ressources (3 derniers bulletins de paie, dernier avis d'imposition, prestations CAF ou tout autre document attestant des revenus du foyer)
- Timbre fiscal 30 €
- Justificatif de domicile :
 - Titre de propriété ou bail locatif précisant : la surface du logement, le nombre de pièces, le nombre de personnes vivant au foyer
 - Facture eau, électricité ou téléphone de mois de 3 mois

Pour la personne hébergée :

- Photocopie du passeport et adresse de la personne
- Lien de parenté avec l'hébergeant
- Dates du séjour
- Assurance

Lire aussi

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>